

Premier paiement au titre de la campagne PAC 2020
09/03/2021



Actus Agricoles

Le premier paiement au titre de la campagne PAC 2020 est intervenu dans les domaines suivant :

Mesures agroenvironnementales et climatiques et les aides à l'agriculture biologique.

Le premier versement d'un montant de 341 millions d'euros concerne plus de 220 000 agriculteurs.

Après étude de l'ensemble des dossiers, 55 500 ont été approuvés et font l'objet de ce versement, soit 73 % des demandeurs. Ce chiffre est en hausse d'un point par rapport à l'année dernière précise le ministère de l'agriculture.

Aides couplées végétales

Le paiement concerne :

- Les aides à la production de tomates, de pêches et de poires destinées à la transformation,
- Les aides à la production de blé dur, de pommes de terre féculières et de légumineuses fourragères destinées à la déshydratation,
- Les dossiers d'aides à la production de légumineuses fourragères, de soja, de protéagineux, de chanvre, de houblon et de riz dont les contrôles administratifs n'étaient pas finalisés lors du versement du 10 février dernier.

Au total selon le ministère, 90 000 agriculteurs, représentant plus de 98 % des demandeurs, ont perçu une aide couplée végétale, pour un montant total de 141 millions d'euros.

Aides couplées aux veaux sous la mère et aux veaux issus de l'agriculture biologique.

Ces aides ont également été versées à 3 250 éleveurs, pour un montant total de 4 millions d'euros.

Au total, 131 200 éleveurs, représentant près de 98% des demandeurs, auront perçu au 3 mars 2021 une aide couplée animale pour un montant total de 827 millions d'euros.

Les prochains paiements auront lieu à échéance régulière précise le ministère et traiteront l'ensemble des dossiers.